

# Litige industriel - CEB : en l'absence d'une médiation privée, la plainte syndicale maintenue



L'espoir d'une solution à travers une médiation privée entre la direction du CEB et la CEB Staff Association, en vue d'un règlement des litiges industriels les opposant, s'amenuise. Et cela alors que les deux parties devront se retrouver devant l'Employment Relations Tribunal (ERT), le 14 octobre prochain, pour informer cette instance du progrès de leur négociation. C'est ce qu'avance le président ce syndicat, Clency Bibi, dans une déclaration au Défi Media Group.

Pour rappel, lors d'une audience en date du 7 septembre dernier, les hommes de loi des deux parties avaient présenté une motion commune en vue d'une possible médiation privée sous la supervision du ministère du Travail.

Clency Bibi explique que suivant ce développement, son syndicat a écrit à la direction du CEB pour le démarrage de cet exercice. « Malheureusement à une semaine d'une audience fixée pour le 14 octobre où nous devrions informer le tribunal du progrès de cette médiation, il n'y a toujours aucune réaction au niveau du CEB et on est retourné à la case départ » s'insurge-t-il.

Il explique que face à cette situation, l'ERT n'aura d'autre choix que de continuer ses travaux et de soumettre son rapport final. « Heureusement que le syndicat n'a pas retiré sa plainte devant cette instance judiciaire », dit-il.

Soulignons que la CEB Staff Association estime que 24 points de l'accord du 4 février 2019 portent préjudice aux travailleurs. Elle dénonce notamment l'abolition de certains droits acquis, une grille salariale qui contient des anomalies notamment en cas de promotion et que certains points de cet accord n'ont jamais fait l'objet de « meaningful negotiation » avec les représentants syndicaux.

FacebookFacebook

MessengerTwitterWhatsAppShare